

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Québec, le 16 juillet 2012

Monsieur Christian Lavoie
Directeur général
Collège radio télévision de Québec inc.
751, côte D'Abraham
Québec (Québec) G1R 1A2

Objet : Suivi de l'évaluation de l'application de la politique d'évaluation des apprentissages

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 16 mai 2012, la Commission a pris connaissance des mesures prises par le Collège radio télévision de Québec inc. pour donner suite au rapport d'évaluation de l'application de la politique d'évaluation institutionnelle des apprentissages (PIEA).

Dans son rapport d'évaluation, la Commission avait recommandé au Collège de mettre en place des mécanismes pour maintenir la conformité des plans de cours aux prescriptions de sa PIEA. La Commission note que le Collège a mis en place un mécanisme qui lui permet de s'en assurer. En effet, comme prévu dans la politique, chaque session le directeur du Collège vérifie et approuve les plans de cours avant qu'ils ne soient distribués aux étudiants. L'application de ce mécanisme a été confirmée lors des rencontres que la Commission a eues avec la direction et des professeurs dans le cadre de la visite d'évaluation de programme et d'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes. De plus, l'analyse qu'elle a faite de l'ensemble des plans de cours de la session d'automne 2011 a permis à la Commission de constater que ces derniers étaient conformes à la PIEA et au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC). Considérant que le Collège a donné des suites satisfaisantes, la Commission lève la recommandation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Michel Lauzière